

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD142-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	66
Votants	90
Pouvoirs	24

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 21 septembre 2018

LE 27 septembre 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : ADHESION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT DFCI 24

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, BELOMBO, ROUFFINEAU, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, DATRIER, LEON, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, TOULAT, DORET, ROUX, DECABRAS, SALOMON.

MM. BUISSON, LE MAO, BONNET, BREAU, MOTTIER, CURNIL, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, LECOMTE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, BELLEBNA, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, LOURD, REYNET, BUFFIERE, RATIER, GEORGIADES, DUCENE, HERBRETEAU, LE ROUX, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : DE PISCHOF, CONTIE, FAURE, MONTEIL-MAYAUD, LABAILS, RAT-SOULLER, PAUL.

MM.: BEYLOT, DESPLAT, LARRE, RAYNAUD, BERIT-DEBAT, GEOFFROY, MOTARD, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, GRELLETY, LARENAUDIE, LAROCHE, COLLINET, USCAIN, COLBAC, GENDRE, MONTORIOL.

POUVOIRS :

Joëlle CONTIE	Pouvoir à	Jean-Pierre ROUSARIE	Roland COLLINET	Pouvoir à	Bernard-Henri SUBERBERE
Christiane RAT	Pouvoir à	Laurence DATRIER	Claudine FAURE	Pouvoir à	Francis MERILLOU
Claude BERIT-DEBAT	Pouvoir à	Michel TESTUT	Bernard USCAIN	Pouvoir à	Christine GATAULT
Bernadette PAUL	Pouvoir à	Mustapha BELLEBNA	Michel BEYLOT	Pouvoir à	Jean-Luc CHERON
Michel GRELLETY	Pouvoir à	Raymond CACAN	J-Claude DESPLAT	Pouvoir à	Laurent ROUQUIE
Jean-Paul MONTORIOL	Pouvoir à	Patrick GUILLEMET	Martin LARRE	Pouvoir à	Christian LECOMTE
GILLES MOTARD	Pouvoir à	Emmanuel LEGAY	Bernard GEOFFROY	Pouvoir à	Daniel LE MAO
Michel MACARY	Pouvoir à	GERARD TENAILLON	Serge RAYNAUD	Pouvoir à	Liliane GONTHIER
Yves SCHRICKE	Pouvoir à	Evelyne ROUX	Jean-Luc GIRAUDEL	Pouvoir à	Robert BARBANCEY
Jean-F LARENAUDIE	Pouvoir à	Pascal PROTANO	Francis COLBAC	Pouvoir à	Olivier GEORGIADES
Bruno DUNOYER	Pouvoir à	Catherine DORET	Jacques GENDRE	Pouvoir à	Serge BREAU
Natacha MONTEIL	Pouvoir à	Laurent MOSSION	Christian LAROCHE	Pouvoir à	Stéphane DOBBELS

OBJET : ADHESION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT DFCI 24

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'à l'occasion de l'extension du territoire de 2017, il a été décidé de modifier les statuts de l'agglomération afin que celle-ci soit compétente en matière de création et d'amélioration des voiries forestières de défense contre l'incendie.

Que dans ce cadre, le Grand Périgueux s'était substitué à 24 de ses communes membres dans différents syndicats mixtes (SM DFCI Forêt de Barade, SM DFCI de Vergt, SM DFCI Forêt de Villambard).

Que compte tenu des enjeux dans le domaine de la Défense incendie, il a été décidé de créer un syndicat mixte unique à l'échelle départementale le SMO DFCI 24.

Que sachant que l'ensemble des communes de l'agglomération sont concernées par la question de la défense incendie, il avait été décidé par le conseil communautaire en juillet 2017 d'adhérer, sur le principe, à ce syndicat mixte pour l'ensemble du territoire.

Considérant qu'aujourd'hui, les statuts du syndicat ayant été arrêtés, il convient de délibérer formellement pour l'intégrer.

Que la composition du syndicat, sa gouvernance et les participations financières des membres seraient les suivantes :

Que le Grand Périgueux disposait déjà de 4 sièges dans le syndicat mixte avec autant de suppléants. Il est donc proposé de maintenir les mandats des précédents représentants à savoir et de compléter par la désignation de deux représentants titulaires et deux suppléants supplémentaires.

Que les représentants actuels sont :

- Comme titulaires : messieurs LEROUX, PUYRIGAUD, BUFFIERE, LAROUMAGNE
- Comme suppléants : madame ROUX et messieurs COLLINET, GUILLEMET, MOTTIER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'adhérer au syndicat mixte ouvert DFCI 24 pour l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux.
- Décide de désigner comme titulaires Madame ROUX, messieurs LEROUX, PUYRIGAUD, BUFFIERE, LAROUMAGNE et GUILLEMET comme suppléants : madame PERRAUD DAUSSE et messieurs COLLINET, BOURNAZEAUD, MOTTIER, MORIN et LOURD.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	04 OCT. 2018	Pour extrait conforme	04 OCT. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	04 OCT. 2018	Périgueux, le	04 OCT. 2018

Le Président
Jacques AUZOU